Coll FRC 1056

TARIF
DES DROITS
QUI SERONT PERÇUS
A TOUTES
LES ENTRÉES ET SORTIES DU ROYAUME,

Décrété par l'Assemblée Nationale, dans ses séances des 25 Janvier & suivantes; lesquels Droits seront perçus à compter de la promulgation du Décret.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
M. DCC. XCI.

DÉCRET

SUR

LE RECULEMENT DES BARRIERES,

Des 30 et 31 Octobre 1790,

Sanctionné par le Roi, le 5 Novembre 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, considérant que le commerce est le moyen de donner à l'agriculture et à l'industrie manufacturiere tous les développemens et toute l'énergie dont elles sont susceptibles, et qu'il ne peut produire cet important effet qu'autant qu'il jouit d'une sage liberté; considérant qu'il est maintenant gêné par des entraves sans nombre; que les droits de traite existans sous diverses dénominations, et établis sur les limites qui séparoient les anciennes provinces du Royaume, sans aucune proportion avec leurs facultés, sans égard à leurs besoins, fatiguent, par les modes de leur perception autant que par leur rigueur même, non seulement les spéculations commerciales, mais encore la liberté individuelle; qu'ils rendent différentes parties de l'Etat étrangeres les unes aux autres; qu'ils resserrent les consommations, et nuisent

par là à la reproduction et à l'accroissement des richesses nationales, décrete :

ARTICLE PREMIER.

A compter du premier décembre prochain, (*) tous droits de traite, et tous les bureaux placés dans l'intérieur du Royaume pour leur perception, même ceux établis en Bretagne pour la perception du droit de traite domaniale, et dans le Poitou, l'Anjou et le Maine, pour les droits de traite par terre, et de trépas de Loire, seront abolis.

II.

La suppression, prononcée par l'article précédent, comprendra également les droits particuliers d'abord et de consommatoin, perçus indépendamment de ceux de traite sur le poisson de mer frais, sec ou salé, ainsi que les droits de subvention par doublement, et de jauge et de courtage, perçus sur les vins et autres boissons exportées à l'étranger, sans qu'il soit rien innové, quant à présent, à ceux desdits droits dus sur les boissons venant de l'étranger, ou passant des pays d'aides dans ceux qui en sont exempts, et réversiblement; lesquels continueront d'être perçus jusqu'au moment de remplacement, ou de la modification des droits d'aides.

III.

A compter du même jour premier Décembre prochain, les tarifs particuliers de 1664, 1667 et 1671, de douane

(*) Voyez la note ci-après, *pag.* 42.

de Lyon, de douane de Valence, de 4 pour 100 sur les drogueries et épiceries, de foraine, de table de mer, de 2 pour 100 d'Arles, du denier Saint-André et liard du Baron; ceux de la patente du Languedoc, foraine et traite d'Arzac, de la gabelle et foraine du Béarn; ceux de la Comptablie, du droit de convoi, de la traite de Charente, de la Prévôté de la Rochelle, de courtage à Bordeaux, de la Prévôté de Nantes, de Brieuc et des ports et havres en Bretagne, d'issue foraine, traverse et haut conduit, transit et thoulieu dans la Loraine, le Barrois et les Evêchés, le droit de passage sur les vins de Lorraine entrant dans les pays Messin, le tarif des péages d'Alsace, qui tiennent lieu des droits de traite dans cette province; les péages du Rhône, celui du Paty, celui de Péronne, et généralement tous les péages royaux; ceux pour les droits d'abord et de consommation, et tous autres tarifs servant à la perception des droits sur les relations des diverses parties du Royaume, entre elles et avec l'étranger, cesseront leur exécution, et demeureront annullés, ainsi que les droits de courtage et mesurage à la Rochelle, de premier tonneau de fret, de branches de cyprès, de quillage, de tiers retranché, de parisis, de coutume des ci-devant seigneurs, de traite domaniale à la sortie, et ceux d'acquits et d'attributions attachés aux offices des maîtrises des ports et autres juridictions. Ces tarifs et droits seront remplacés par un tarif unique et uniforme, qui sera incessamment décrété, et dont les droits seront perceptibles, à commencer dudit jour premier décembre prochain, à toutes les entrées et sorties du Royaume, sauf les exceptions, entrepôts et transits reconnus nécessaires, et qui seront incessamment

jugés sur les rapports qui en seront faits à l'Assemblée nationale.

IV.

Pour assurer l'exécution des articles ci-dessus, il sera très-incessamment établi des employés, sous le titre de préposés à la police du commerce extérieur et des bureaux, tant sur les limites qui séparent les ci-devant provinces de la Flandre, du Hainault, de l'Artois et du Cambrésis, de la Lorraine, du Barrois, des Trois-Evêchés, de l'Alsace et du pays de Gex du côté de l'étranger, que sur toutes celles où ces établissemens seront jugés nécessaires ; les Municipalités fourniront auxdits préposés les maisons et emplacemens convenables, en attendant qu'il puisse y être autrement pourvu, et le loyer en sera payé sur le pied des derniers baux, ou à dire d'experts.

V.

Les bureaux placés sur les limites qui séparoient ci-devant l'Alsace et la Lorraine de la Franche-Comté, le pays de Gex de la Franche-Comté, et du Bugey, la Lorraine et Trois-Evêchés de la Champagne, seront conservés jusqu'au premier Juin 1791 ; pendant six mois et, jusqu'à cette époque, les marchandises manufacturées et les épiceries qui seront expédiées de l'une des trois ci-devant provinces d'Alsace, Lorraine, Barrois et Trois-Evêchés ou du pays de Gex, pour une autre partie du Royaume, sans être accompagnées, pour les objets manufacturés, de certificats des Municipalités du lieu de l'enlevement, justificatifs de leur fabrication dans ledit lieu, et pour les épiceries, de l'acquit du droit

d'entrée délivré à l'un des bureaux frontières desdites ci-devant provinces ou pays, seront considérées comme étrangères, et, comme telles, sujettes aux prohibitions ou aux droits qui seront fixés par le nouveau tarif.

VI.

Il sera pourvu, s'il y a lieu, à l'indemnité des aliénataires, ou concessionnaires de ceux des droits engagés ou concédés, qui sont supprimés par le présent décret.

VII.

Jusqu'à la promulgation du nouveau tarif et du nouveau code des traites, les tarifs actuels et les loix existantes sur cette partie, continueront d'avoir leur exécution.

VIII.

Les assemblées de département, les chambres de commerce, et tous les négocians du Royaume, pourront adresser, tant à l'Assemblée nationale qu'à l'administration, les mémoires et observations que pourra leur dicter l'intérêt de l'agriculture, du commerce et des manufactures, sur les effets du nouveau tarif, et sur les changemens dont il leur paroîtra susceptible, sans préjudicier néanmoins à l'exécution de la loi.

IX.

Le Roi sera prié d'accorder sa sanction au présent décret ; et pour en assurer la prompte exécution, de la commettre à sept administrateurs particuliers, au nombre desquels Sa Majesté sera priée de placer les membres de la ferme générale qui ont concouru, avec le comité d'Agriculture et de Commerce, aux travaux concernant les traites.

TARIF

TARIF UNIFORME
DES DROITS
D'ENTRÉE ET DE SORTIE.

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
A			
Absinthe, herbe.	le quintal.	01. 5f.	0
Acacia	idem.	6	0
Acaja, ou Prunes de Monbain. . . .	idem.	1	0
Acajou. (Noix d')	idem.	1 10	0
Acier non ouvré.	idem.	1 10	0
Acier fondu.	idem.	1 10	0
Acorus vrai ou faux.	idem.	1 10	0
Aes-Ustum, ou Cuivre brûlé. . . .	idem.	1 10	0
Agaric autre que celui ci-après. . .	idem.	4	0
Agaric entrochique.	idem.	7 10	0
Agnus castus. (graine d')	idem.	2	0
Agrès ou apparaux de Navires. . . .	à l'estim.	10p.cent.	0
Aigle. (pierre d').	le quintal.	1	0
Aigre ou huile de vitriol.	idem.	20	0
Ail.	idem.	3	0
Aimant. (pierre d')	idem.	1	0
Alana, craie & tripoli de toutes sortes.	idem.	10	0
Albâtre.		0	0
Alkecange, bayes & feuilles. . . .	idem.	1	0
Alkerme ou écarlate.	idem.	10	0
Allière. (graine d')	idem.	10	0
Allumettes	idem.	12	0
Aloès.	idem.	4	0
Alpagattes ou souliers de corde. . .	la douzaine de paires.	1 10	0
Alpiste ou millet.	le quintal.	10	0
Alquifoux.	idem.	10	
Alun, excepté celui ci-après. . . .	idem.	5	0
Alun brûlé ou calciné.	idem.	15	0
Amadou.	idem.	3	0
Amandes en coque	idem.	1	0
Amandes cassées.	idem.	2	0
Ambre gris & liquide	la livre.	15	0
Ambre jaune.	le quintal.	9	0
Ambrette ou abelmosc.	idem.	2 10	0
Amianthe.	le quintal.	5	0
Amidon.	idem.	5 l. 0 c.	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Ammy.	le quintal.	2	0
Ammoniac. (sel d').	idem.	5	0
Ammomum racemosum ou verum. . .	idem.	7 10	0
Amurca, ou marc d'Olive.	idem.	0	10 s.
Anacardes.	idem.	3	0
Anatrum ou Natrum, écume de verre.		0	0
Anchois.	idem.	9	0
Ancres de fer pour la Marine. . . .	idem.	1 10	0
Anes & Anesses.	la pièce.	5	5
Angélique. (graine, racine & côte d') .	le quintal.	4	0
Anis verd. (graine ou semence d') . .	idem.	3	0
Anis étoilé ou badiane, *ou* Anis de la Chine.	idem.	5	0
Antale ou Antalium, coquillage. . .	idem.	1 10	0
Antimoine crû.	idem.	1 10	0
Antimoine préparé.	idem.	4	0
Antolphe de Gérofle.	idem.	15	0
Antore ou Antora.	idem.	1	0
Appios ou fausse Angélique. . . .	idem.	2 10	0
Apocin (graine d').	idem.	5	0
Arbres en plans		0	0
Arcanson ou bray sec.	idem.	5	0
Arco ou potin gris.	le quintal.	4 10	0
Ardoises ordinaires, pour couvertures de maisons	le millier en nombre	3	0
Ardoises en table.	le cent en nombre	2 10	0
Aréca ou aréque.	le quintal.	2 10	0
Argent en masse, en lingot, en espèces monnoyées, & argenterie cassée. .		0	0
Argent fin en trait, en lame, en feuilles, battu & filé.	le marc.	6	0
Argent faux ou cuivre argenté. . . .	le quintal.	50	0
Argent faux, en lames, en feuilles, trait & battu	idem.	50	0
Argent faux, filé sur fil ou filé faux. .	le quintal.	80	0
Argent faux filé sur soie.	. . . . .	prohibé.	0
Argenterie de toutes sortes.	le marc.	6	0
Argent vif ou mercure.	le quintal.	3	0
Argentine. (graine).	idem.	10	0
Argile ou terre glaise.		0	0
Aristoloches.	idem.	1 10	0
Armes blanches.	idem.	40	0
Armes à feu.	idem.	36	0
Arsenic.	idem.	10	0
Asclepias ou contrayerva blanc. . .	idem.	4	0
Asphaltum ou bithume de Judée. . .	idem.	5	0
Aspini ou épines anglières.	idem.	1	0
Assa fœtida ou stercus diaboli. . . .	idem.	3	0
Avelanede ou valanede.		0	0
Avelines ou noisettes.	le quintal.	1 10	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Avirons de bateaux.	le cent en nombre	1 l. o s.	o
Aulne. (écorce d').		o	o
Aunée ou énula campana. (racine d'). .	le quintal.	5	o
Avoine. (gruau ou farine d') . . .	idem.	1 10	o
Autour.	idem.	10	o
Autruche. (poil, ploc & duvet d') . .		o	o
Azarum	le quintal.	10	o
Azur de Rochefin ou lapis lazuli	idem.	60	o
Azur en pierre ou smalt.	idem.	5	o
Azur en poudre ou émail.	idem.	3	o
B			
Balais de bouleau, & autres communs.	à l'estim.	5 p. cent.	o
Balaustes fines & communes	le quintal.	2 10	o
Baleine coupée & apprêtée.	idem.	30	o
Baleine en fanous.	idem.	15	o
Balles de paulme.	idem.	6	o
Bamboucs.	à l'estim.	12 p. cent.	o
Bandoulières ou baudriers	le quintal.	20	o
Bangue.	idem.	3	o
Barbotine ou semen contra.	idem.	5	o
Bardanne. (racine de)	idem.	5	o
Bâts, selles grossieres.	la pièce.	10	o
Bateaux, barques, canots & autres bâtimens de mer, neufs ou vieux. . .		o	o
Bateaux de Savoye & du Rhin, neufs. .	à l'estim.	10 p. cent.	o
Battin non ouvré.		o	o
Baume du Pérou, noir, liquide, fec de Tolu & de la Mecque.	la livre.	1 5	o
Baume du Canada.	idem.	10	o
Baume de Copahu ou copayba	idem.	5	o
Bayes de laurier.	le quintal.	15	o
Bdellium.	idem.	6	o
Ben. (noix de)	idem.	6	o
Benjoin de toutes sortes.	idem.	10	o
Besoard ou pierre de fiel.		6	o
Bestiaux de toutes sortes, savoir :			
Agneaux.	la pièce.	o	3
Beliers.	idem.	o	10
Bœufs.	idem.	o	1
Boucs.	idem.	o	8
Brebis.	idem.	o	5
Cabrils & chevreaux.	idem.	o	3

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Chèvres	la pièce.	01. 0 f.	01. 8 f.
Cochons, grands & petits	idem.	0	10
Geniſſes	idem.	0	10
Moutons	idem.	0	5
Taureaux	idem.	0	1
Vaches	idem.	0	15
Veaux	idem.	0	6
Bétel. (feuilles de)	le quintal.	10	0
Beurre frais	idem.	0	0
Beurre ſalé & fondu	idem.	2 10	0
Beurre de Saturne	idem.	2 10	0
Beurre de nitre & de ſalpêtre	idem.	3	0
Bière	Le muid de Paris.	10	0
Bijouterie de toutes ſortes, indépendamment des droits de marque d'or&d'argent	à l'eſtim.	12p.cent.	0
Bimbloterie. (ouvrage de)	idem.	12p.cent.	0
Biſcuit de mer		0	0
Biſmuth ou étain de glace	le quintal.	1	0
Biſnague ou viſnague. (taille de)	idem.	6	0
Biſtorte	idem.	15	0
Biſtre	idem.	15	0
Bithumes, autres que ceux dénommés au préſent tarif	idem.	1	0
Blanc à l'uſage des femmes	idem.	24	0
Blanc de plomb en écaille	idem.	6	0
Blanc de baleine	idem.	15	0
Bleu de Pruſſe	idem.	30	0
Boëtes de bois blanc	idem.	7 10	0
Boëtes ou tabatières de carton, de papier ou de cuir	idem.	90	0
Bois de conſtruction navale & civile & tous autres, excepté ceux ci-après		0	prohibé.
Bois de buis	idem.	1	2
Bois de marqueterie & de tableterie		0	2
Bois merain		0	prohibé.
Bois de teinture, moulus	idem.	3	0
Bois de teinture, en buches ou écliſſes		0	0
Bois à tan		0	prohibé.
Bois ouvrés de toutes ſortes	à l'eſtim.	15p.cent.	0
Bois d'écliſſe pour tamis, ſeaux, cribles, &c.	idem.	5 p. cent.	5 p. cent.
Bois feuillards pour cercles ou lattes, &c.	le millier en nombre	5	1 10
Bois à l'uſage de la médecine & des parfumeurs, ſavoir :			
D'aloés ou aſpalatum	le quintal.	20	0
Bois néphrétique	idem.	25	0
Bois tamaris	idem.	7 10	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Bois de baume ou xilo balzamum. . .	le quintal.	20 l. 0 s.	0
Bois de crable ou de gérofle. . . .	idem.	15	0
Bois de Rhodes à l'uſage des parfumeurs.	idem.	5	0
Bois de Santal, citrin au même uſage.	idem.	10	0
Bol d'Arménie.	idem.	2	0
Bonnetterie de toutes ſortes, ſavoir :			
de laine ou étames.	idem.	100	0
de coton.	idem.	140	0
de fil.	idem.	90	0
de laine, fil & coton, poil & autres matières mêlées.	idem.	90	0
de poil de lièvre, de lapin & de chevre.	idem.	90	0
de filoſelle ou fleuret.	la livre.	4 10	0
de ſoie.	idem.	6	0
de ſoie mêlée d'autres matieres. . .	idem.	4 10	0
de caſtor.	idem.	1 15	0
de vigogne.	idem.	1 10	0
Borax brut & gras.	le quintal.	3	0
Borax purifié & rafiné	idem.	12 10	0
Bouchons de liege, ou liege ouvré . .	idem.	12	0
Bougies de Spermaceti, ou blanc de baleines.	idem.	30	0
Boules de mail	idem.	4	0
Boules de terre.	idem.	0	0
Bourdaine	idem.	0	prohibé.
Bourgeons de ſapin.	idem.	15	0 l. 0 s.
Bourre ou ploc de toutes ſortes . . .	idem.	0	2
Bourre rouge & autres à faire lit . .	idem.	0	3
Bourre noliſſe ou naliſſe.	idem.	0	3
Bourre tontiſſe	idem.	0	4
Bourre de chevre.	idem.	0	6
Boutargue.	idem.	3	0
Bouteilles de verre noir, pleines ou vuides.	le cent en nombre	4	0
Boutonneries de toutes ſortes, ſavoir :			
Boutons de fil d'or fin, trait ou clinquant.	la livre.	9	0
en argent.	idem.	7	0
de fil.	le quintal.	100	0
de laine.	idem.	72	0
de ſoie, mêlée de crin, de poil, de fil, de laine & autres matieres.	la livre.	1	0
de pure ſoie.	idem.	3	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Boutons d'étoffe, de drap, & autres faits au métier.	le quintal.	20 l. f.	0
de cuivre, ou d'autres métaux dorés ou polis	idem.	54	0
de nacre de perle	idem.	40	0
Briques, tuiles, ou carreaux de terre. .	le millier en nombre	15	0.
Bronze ou airain, de tout métal non ouvré, allié de cuivre, d'étain ou de zinc.	le quintal.	6	0
Bronze ouvré en statues, vases, urnes, et autres ornemens de bronze. . . .	idem.	30	0
Brou ou écorce de noix.	le quintal	0	1 l. 10 f.
Bruyères à faire verjettes	idem.	5	0
Brun rouge ou rouge brun	idem.	5	0
C			
Caret & écaille de tortue	idem.	10	0
Cacao & épluchures de cacao	idem.	25	0
Cachou. (suc de)	idem.	12	0
Café	idem.	30	0
Calamine ou cadmine	idem.	0	0
Calamus verus, aromaticus ou amarus.	idem.	2 5	0
Calcantum ou vitriol rubifié colchota. .	idem.	2 5	0
Calebasse de terre	idem.	10	0
Calebasse, courge vuidée & séchée . .	idem.	3	0
Camomille. (fleurs de)	idem.	3	0
Camphre brut & rafiné	idem.	6	0
Canelle de Ceylan	la livre.	1 10	0
Canelle commune	idem.	15	0
Canéfice.	le quintal.	7	0
Cannes ou rotins en bâtons & non montés.	idem.	25	0
Cantarides. (mouches)	idem.	15	0
Capillaires	idem.	3	0
Capres de toutes sortes.	idem.	6	0
Caprier. (racine de)	idem.	3	0
Caractères d'imprimerie en langue françoise.	idem.	40	0
Caractères en langue étrangère. . . .	idem.	20	0
Caractères vieux d'imprimerie, & en sac ou bloc.	idem.	0	0
Cardamomum.	idem.	30	0
Cardes à carder.	idem.	4 10	0
Carline ou caroline, ou caméléon. . .	idem.	2	0
Carmin fin.	idem.	14	0
Carmin commun.	idem.	8	0
Carrobe ou carrouge.	idem.	5	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Carvi ou carvi semen.	le quintal.	31. 0f.	0
Carpobalzamum	idem.	6	0
Cartami. (graine de).	idem.	1 10	0
Carreaux, de pierre de toutes espèces.	idem.	0	0
Carreaux de terre.	le millier en nombre.	15	0
Cartes à jouer.		prohibé.	0
Cartes géographiques.	à l'estim.	5 p. cent.	0
Cartons de toutes espèces.	le quintal	24	0
Cartons gris ou pâtes de papiers.		0	prohibé.
Cassia lignea ou canelle commune.	idem.	8	0
Casse.	idem.	7	0
Casse confite.	idem.	15	0
Castine		0	0
Castoreum	le quintal.	45	0
Catapuce ou palma christi.	idem.	3	0
Cendres à l'usage des fabriques & manufactures, comme cendres communes, cendres d'orfèvres.		0	prohibé.
Cendres bleues & vertes à l'usage des peintres	idem.	40	0
Cendres de chaux.		0	0
Cendres de bronze.	idem.	3	0
Cerf. (os de cœur de).	idem.	10	0
Cerf. (moelle, nerf, vessie de).	idem.	3	0
Cerf. (esprit, sel, huile de)	idem.	3	0
Cerf. (cornes rapées de).	idem.	2	0
Ceruse en pain.	idem.	4	0
Céterac, espèce de capillaire.	idem.	10	0
Cevadille. (graine de)	idem.	2	0
Chair salées de toutes sortes.	idem.	5	0
Champignons secs.	idem.	15	0
Chandelles de suif.	idem.	3	0
Chanvre en masse, même celui apprêté ou en filasse.		0	0
Chapeaux de castor & demi-castor.	la pièce.	6	0
Chapeaux de toute espèce, en poil commun ou laine.	idem.	3	0
Chapeaux de paille.	la douzaine.	4	0
Chapeaux de cuir.	idem.	15	0
Chapeaux d'écorce de bois & de crin.	idem.	2 10	0
Chapeaux, marc de rose.	le quintal.	5	0
Chapes de boucles de fer ou d'acier.	idem.	20	0
Charbon de bois.		0	prohibé.
Charbon de terre importé par les ports de l'Océan, depuis Bordeaux inclusivement jusqu'aux sables d'Olonne aussi in-			

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids et mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
clusivement, & depuis Redon jusques & compris St. Valery sur Somme . . .	le tonneau de 2,200 l. ou environ.	61.	o
Charbon importé par les départemens de la Moselle & de la Meurthe. . .		o	o
Idem, importé par terre, le baril de 240 pesant.		4	o
Chardons à drapiers & bonnetiers. . .	le quintal.	o	31. o.
Chaux à brûler.	le muid de 48 pieds cubes.	10	o
Chenevotte. (charbon de).	. . . . .	o	prohibé.
Chevaux, valeur de 300 l. & au dessous.	la pièce.	6	3
Chevaux au-dessus de 300 l.	idem.	30	3
Chiens de chasse.	idem.	10	o
Chocolat & cacao broyé & en pâte. .	le quintal.	50	o
Chouan ou Couan.	idem.	25	o
Choux-croûte.	idem.	2	o
Cidre.	le muid. de Paris.	6	o
Cinabre naturel & artificiel.	le quintal.	10	o
Cire jaune non ouvrée.	idem.	3	o
Cire jaune ouvrée.	idem.	24	5
Cire blanche non ouvrée.	idem.	30	o
Cire blanche ouvrée.	idem.	40	o
Cire à cacheter.	idem.	48	o
Cire à gommer à l'usage des tapissiers. .	idem.	6	o
Cire pour souliers.	idem.	30	o
Civette.	la livre.	60	o
Cloches, clochettes, mortiers de fonte & de métal.	le quintal.	18	o
Cloportes.	idem.	15	o
Cloux de toutes sortes.	idem.	8	o
Cobalt ou coboit.	idem.	1	o
Cochenille de toutes sortes, même en grabeau.	idem.	2	o
Coco. (noix de)	idem.	6	o
Colle commune, colle forte & autres, excepté celle ci-après.	idem.	4 10	o
Colle de poisson.	idem.	20	o
Colophone, colophane ou arcanson. .	idem.	5	o
Coloquinte.	idem.	3	o
Confections de toutes sortes.	. . . . .	prohibé.	o

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids et mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Confitures de toutes sortes.	le quintal.	15l. 0f.	0
Contrayerva.	idem.	5	0
Coque du Levant.	idem.	4	0
Coquillages & autres morceaux d'histoire naturelle.	idem.	0	0
Coquilles de nacre non travaillées.	idem.	9	0
Corail non ouvré, en fragmens.	idem.	10	0
Corail ouvré.	à l'estim.	15p.cent.	0
Corail en poudre.		prohibé.	0
Coraline ou mousse marine.	le quintal.	2	0
Corderie. (ouvrage de)	idem.	4	0
Cordage de joncs & de tilleul.	idem.	1	0
Cordages absolument usés.	idem.	0	prohibé.
Coriande. (graine de).	idem.	15	0
Coris ou cauris.	idem.	0	0
Cornes de bœufs ou de vaches.	le millier. en nombre.	5	0l. 10f.
Cornes de cerfs & de snak.	le quintal.	1 5	10
Cornes de moutons, béliers & autres communes.	le millier en nombre.	0	10
Cornes rondes ou plates à faire peignes.	le quintal.	1 10	0
Cornes de licorne.	la livre.	3	0
Cornichons confits.	le quintal.	4	0
Costus indicus & amacus.	idem.	60	0
Costus doux ou canelle blanche.	idem.	4	0
Coton en rame, en laine ou en graine.	idem.	0	12
Coton filé, teint ou non teint.	la livre.	2 5	0
Couleurs à peindre.	le quintal.	7	0
Couleurs à peindre, en boëtes & en tablettes.	idem.	7	0
Cordonnerie. (ouvrage de)	idem.	70	0
Couperose blanche	idem.	7 10	0
Couperose verte.	idem.	3	0
Couperose ou vitriol bleu.	idem.	7 10	0
Coutellerie. (ouvrages de).	idem.	20	0
Coutils de toutes sortes.	idem.	40	0
Couvertures de soie, de filoselle & fleuret.	idem.	100	0
Couvertures de coton ou laine.	idem.	50	0
Couvertures de ploc, & autres basses matières	le quintal.	24	0
Crasse de cire.	idem.	1 10	3
Craye.	idem.	10	0
Crayons en pastel & autres de toutes sortes.	idem.	5	0
Crayons noirs.	idem.	10	0
Crême ou cristal de tartre.	idem.	4 10	0
Crêpes de soie de toutes sortes.	la pièce de 10 aunes.	9	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Crin frisé ou uni.	le quintal	21.	0
Cristal de roche non ouvré.	idem.	15	0
Cristal de roche ouvré.	à l'estim.	15p. cent.	0
Cubèbe ou poivre à queue.	le quintal.	2	0
Cuir bouilli.	idem.	8	0
Cuirs dorés & argentés pour tapisseries.	idem.	37 10	0
Cuirs ouvrés, autres que de la cordonnerie	idem.	40	0
Cuivre rouge brut, fondu en gâteau ou plaque, lingot, rosette & mitraille rouge, de toute espèce.		0	0
Cuivre rouge laminé en planches & fonds plats, de toute dimension.	idem.	12	0
Cuivre rouge battu en fonds de chaudières relevés, baquets, casseroles, barreaux carrés ou ronds, flacons pour les monnoies, anses, poignées, & clous de toute espèce en œuvre. . .	idem.	18	0
Cuivre rouge ouvragé ; savoir : Alembics avec leurs chapitaux & serpentins, bassinoires, baguettes de guimbarde, bouilloirs, cafetières, lingots vermis pour les indes, pompes, robinets, triangles ou fil de cuivre, de six lignes de diamètre & au-dessous.	idem.	20	0
Cuivre cerclé, vernis & plaqué, comme vases & urnes de toute espèce, théières étamées ou vernies, garnitures de pendules, flambeaux & ornemens dépendant du ciseleur, doreur, & toute espèce de quincaillerie avec cuivre rouge, jaune ou plaqué.	idem.	24	0
Cumin.	idem.	1	0
D			
Dattes.	idem.	2	0
Daucus (graine de) ou semen-dency. .	idem.	5	0
Dégras de peaux.	idem.	5	0
Dentelles de fil & de soie.	la livre.	15	0
Dentelles d'or fin.	le marc.	30	0
Dentelles d'argent fin.	idem.	20	0
Dentelles d'or & d'argent faux. . .	la livre.	12	0
Dents d'éléphant ou morphil. . . .	le quintal.	5	0
Derle ou terre de porcelaine. . . .	idem.	0	10
Dibidivi.		0	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée	Sortie.
Dictame, ou radix dictami, en feuilles.	le quintal.	21. 0 s.	0
Dragées de toutes sortes.	idem.	15	0
Draperies ou étoffes de laine, savoir :			
Draps fins, façon de Sédan, de Louviers, d'Elbeuf, & autres dénominations, sur $\frac{4}{3}$ $\frac{5}{4}$ $\frac{9}{8}$ & $\frac{7}{6}$ d'aune de large			
dits à long poil ou à poil raz, avec ou sans lustre.			
de Vigogne, poil de chameau, castor, & autres matieres. . .			
fins rayés & unis, façon de Silésie ou de royale, & autres dénominations, sur $\frac{5}{8}$ $\frac{2}{3}$ & $\frac{1}{2}$ d'aune de large.			
dits rayés, unis, à poil . . .			
Ratines en $\frac{4}{3}$ $\frac{5}{4}$ d'aune de large, façon d'Hollande, d'Andely, de Vienne, & autres dénominations	idem.	300	0
Casimir.			
Raz de castor croisés & unis.			
Flanelles croisées & unies.			
Espagnolettes, façon de Rouen, & autres dénominations, croisées & unies, en blanc ou en couleur.			
Camelot poil, laine & soie			
Serges de satin ou satin turc, prunelle & turcoise.			
Tricots en pièce ou en gillets			
Etamines ou burats, imitant les voiles de Reims, & autres étoffes sous quelque dénomination que ce puisse être, fabriquées avec de la laine fine. . .			
Draps communs, forts, sur $\frac{4}{4}$ de large, croisés & unis.			
dits de $\frac{1}{2}$ aune, *idem.*			
dits à poil, rayés ou unis . . .			
Moltons, façon de Sommière, & autre dénomination.			
Ratines communes.	idem.	150	0
Croisés communs de largeur $\frac{4}{4}$ $\frac{1}{2}$ aune & $\frac{1}{3}$			
Kalmouck ordinaire.			
Camelots en laine, unis & rayés. . .			
Sagatis et autres genres d'étoffes, fabriquées avec de la laine commune. . .			

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Drap & étoffe de coton, bazin piqué & velours de coton.	le quintal.	150 l. 0 f	0
Duvet de cigne d'oie & de canard.	idem.	15	0
E			
Eau-de-vie simple	le muid de Paris.	24	0
Eau-de-vie double & rectifiée, au dessus de 22 degrés, jusques & compris 32	idem.	48	0
Eau-de-vie de bière, de cidre, de grains, de graines, de fruits, de sucre, de melasse		prohibé.	0
Eau-forte.	le quintal.	8	0
Eaux minérales, ne payeront les droits que sur les bouteilles.		0	0
Eaux médicinales & de senteur.	idem.	30	0
Ecaille d'ablette.	idem.	1	2 l.
Ecailles de tortue, de toutes sortes	idem.	10	0
Ecarlatte. (graine d')	idem.	10	0
Ecorces de chêne & autres à faire tan.		0	prohibé.
Ecorces de citron, d'oranges & bergamottes	idem.	4	0
Ecorce de gayac	idem.	15	0
Ecorce de caprier	idem.	3	0
Ecorce de coutilawan	idem.	6	0
Ecorce de mandragore, ou faux gens-eng.		9	0
Ecorce de simarouba	idem.	7 10	0
Ecorce de tamaris	idem.	3	0
Ecorce d'orme pyramidal	à l'estim.	2 & demi pour cent	0
Ecorce de tilleul pour cordages	le quintal.	0	4 l.
Ederdon ou édrédon,	la livre.	1	0
Ellébore noir ou blanc (racine d')	le quintal.	2	0
Email brut.	idem.	6	0
Email ouvré.	idem.	45	0
Emeril en poudre & en grains	idem.	10	0
Encens commun ou galipot.	idem.	5	0
Encens fin ou oliban	idem.	5	0
Engrais de toutes sortes pour fumier.		0	0
Encre à écrire	idem.	12	0
Encre de la Chine	idem.	40	0
Encre à imprimer & en taille-douce.	idem.	6	0
Epingles blanches	idem.	30	0
Epithimes ou cuscutes	idem.	2	0
Epiceries non dénomées	à l'estim.	10 p. cent	0
Eponges fines.	le quintal.	25	0
Eponges communes	idem.	3	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Eponges servant à la fabrication de l'amadou		01. 0	0
Escajolles	le quintal.	5	0
Esprit-de-vin au dessus de 32 degrés	le muid de Paris.	72	0
Esprit de soufre	le quintal.	5	0
Esprit de sel	idem.	15	0
Esprit ou essence de térébenthine	idem.	3	0
Esprit ou essence de bergamottes & de citrons	la livre.	15	0
Esprit ou essence de girofle	idem.	2	0
Esprit de nitre	le quintal.	10	0
Essaye	idem.	10	0
Essence ou quintessence d'anis	idem.	100	0
Essence de romarin & autres semblables.	idem.	40	0
Essence de cannelle	la livre.	72	0
Essence de rose, ou rhodium	idem.	24	0
Estampes de toutes sortes	à l'estim.	15 p. cent	0
Esule, racine médicinale	le quintal.	10	0
Etain non ouvré	idem.	2	0
Etain ouvré, de toutes sortes.	idem.	25	0
Etain en feuilles ou battu	idem.	25	0
Etain usé ou brisé, propre à la refonte.	idem.	2	0
Etoffes de draps de soie unis de toutes sortes	la livre.	7 10	0
Les mêmes, brochées sans or ni argent.	idem.	9	0
Idem, avec or & argent fin	idem.	15	0
Idem, avec or & argent faux	. . . .	prohibé.	prohibé.
Idem, de soie mêlée d'autres matieres sans or ni argent	idem.	6	0
Idem, mêlée avec or & argent fin	idem.	8	0
Idem, avec or & argent faux	. . . .	prohibé.	prohibé.
Idem, de filoselle ou fleuret	idem.	3	0
Idem, avec or & argent fin	idem.	4 10	0
Idem, de poil de chèvres	idem.	7	0
Idem, de soie & coton	idem.	4	0
Idem, mêlée de soie, de fil, de coton & de laine	idem.	3	0
Idem, avec or & argent fin	idem.	6	0
Etoupes de chanvre & de lin	. . . .	0	0
Euphraise	idem.	2	0
Euphorbe	idem.	3	0
F			
Fabago (racine de)	idem.	1 10	0
Faisse ou lie d'huile	idem.	4 10	0
Farines de toutes sortes		9	9

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Fayence & poterie de Grez (ouvrage de).	le quintal.	12 l. 0 s.	0
Fenouil (graine ou femence de) . . .	idem.	3	0
Fenugrec	idem.	5	0
Fer en barre, y compris le droit de la marque des fers	le quintal.	2	0
Fer en verge, rondin, carillon & autres qui ont fubi une premiere main d'œuvre	le quintal.	2 10	0
Fers en gueuſe	idem.	0	0
Fers ouvrés de toutes ſortes, comme fers en taillanderie, reſſorts de voitures, ſerrures & autres ouvrages de ferrurerie	idem.	18	0
Fil-de-fer ou acier.	idem.	6	0
Fer en fonte, en plaques de cheminée, & autres ouvrages	idem.	4 10	0
Fer-blanc.	idem.	6	0
Fer noir.	idem.	3	0
Fer en tôle.	idem.	3	0
Fer-blanc ouvré	idem.	15	0
Fer noir & fer en tôle ouvré.	idem.	15	0
Féraille & vieux fer.	idem.	0	prohibé.
Ferret d'Eſpagne	idem.	5	0
Fèves de Saint-Ignace.	idem.	7	0
Feuilles de Houx	idem.	0	prohibé.
Feuilles de mirthe & autres, propres à la teinture & aux tanneries. . . .	idem.	0	10 l.
Feuilles de noyer.	. . . .	0	0
Fil de lin & de chanvre, ſimple, bis, écru & blanc.	idem.	5	10
Fil de lin & de chanvre, tors, écrus bis & blanc	idem.	prohibé.	0
Fil de chanvre & de lin, teint de toutes ſortes.	idem.	60	0
Fil de lin & de chanvre, tors, écrus, bis & blancs, venant de Haarlem, accompagnés d'un certificat du Bourg-meſtre de ladite ville, & importés par les Bureaux de la Chapelle & Héricourt..	idem.	30	0
Fil d'étoupes	idem.	5	0
Fil à voiles.	idem.	3	0
Fil de mulquinerie & fil de linon. . .	idem.	0	120
Fil de ploc, ou poil de cheval . . .	idem.	2	0
Fleurs de violette, de pêcher & de romarin.	idem.	3 10	0
Fleurs de ſoufre	idem.	3	0
Fleurs artificielles de toutes ſortes. . .	idem.	60	0
Flin.	idem.	10	0
Foin & herbes de pâturage.	idem.	0	0
Folium gariofilatum, ou feuilles de géroſle.	idem.	10	0
Folium indicum, ou indum.	idem.	2 10	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Forces à tondre les draps	le quintal.	51. of	0
Fourbisserie & arquebuserie, à l'exception des armes blanches	idem.	36	0
Fromages	idem.	2 5	0
Fruits crus, savoir :			
Bigarades, cédrats, citrons, limons, oranges, chadecs.	le quintal.	2 10	0
Chataignes, marons, noix.	idem.	10	0
Olives & picholines.	idem.	4	0
Coings, gourreaux, melons, poires, pommes, & autres fruits crus non dénommés dans le présent article.	idem.	0	0
Fruits secs, savoir :			
Jujubes, gengeoles, prunes & pruneaux, figues, raisins, jubis-passe, picardats, & autres non dénommés dans le présent article & tarif.	idem.	1	0
Fruits à l'eau-de-vie de toutes sortes.	idem.	24	0
Futailles vuides ou en bottes.		0	prohibé.
Fustel (feuilles & branches de).	idem.	0	11.
G			
Galbanum.	idem.	4 0	0
Gallium blanc & jaune.	idem.	10	0
Galons vieux pour brûler.		0	0
Gants & autres ouvrages de ganterie, en peau & cuir.	la livre.	2 15	0
Les mêmes garnies, doublés en soie.	idem.	3 15	0
Les mêmes, doublés de laine.	idem.	2	0
Garance verte.	le quintal.	0	0
Garance sèche en racine ou alisari	idem.	1	0
Garance moulue.	idem.	5	0
Garouille.		0	0
Gaude.		0	0
Gazes & marly de soie pure.	la livre.	15	0
Idem, de soie & de fil.	idem.	8	0
Idem, d'or & d'argent ou mêlée d'or & d'argent.	idem.	30	0
Gallengal mineur & majeur.	le quintal.	2	0
Genestrole.		0	0
Gens-eng.	idem.	45	0
Gentianne	idem.	15	0
Gibier de toutes sortes.		0	0
Gingembre	idem.	3	0
Gérofle (clous de)	la livre	15	0
Glaces & miroirs au-dessus de 12 pouces.	à l'estim.	15 p. cent.	0
Glaces de 12 pouces & au-dessous.	le quintal.	15	0
Glayeux ou iris du pays.	idem.	5	0
Glu.	idem.	3 10	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Gommes & Résines.			
1°. A l'usage des teintures, fabriques & manufactures, savoir :			
Gommes de cerifier, abricotier, pêcher, prunier & d'olivier, communes, pour la chapellerie.		0	0
Gommes de Bassora, arabique, turique, du Sénégal, &c.	le quintal.	1l. 0s.	0
Gommes copal, lacques, en feuilles, en grains & sur bois ; mastic & sandarac pour les vernis.	idem.	6	0
2°. A l'usage de la médecine & des Parfumeurs, savoir :			
Gommes d'acajou, de cyprès, animée ; de lierre, hèdre & sarcolle.	idem.	5	0
Gomme de cèdre.	idem.	10	0
Gomme ou réfine élastique.	idem.	2	0
Ammoniac.	idem.	3	0
Elemi de toutes sortes.	idem.	9	0
Gayac.	idem.	2 10	0
Gutte ou de cambogium.	idem.	20	0
Oppoponax	idem.	10 0	0
Sagapenum, seraphinum ou séraphiquetaccamaca.	idem.	6	0
Goudron, gaudron, ou goutran.	le baril de 240 à 300l.	15	0
Gourre ou tamarin confits, avec le sucre.	idem.	3	0
Grabeau ou pousse, résidu des drogues lorsqu'on en a séparé le meilleur, acquitteront les droits comme les drogues dont elles sont le résidu.	Mémoire.		
Grains de toutes sortes, savoir :			
Avoine, baillarge, orge, escourgeon, sucrion.			
Bled de froment, bled méteil, maïs ou bled de turquie, riz, sarrasin, bled, seigle.		0	0
Graines de lin, navette, rabette, colzas, & autres propres à faire huile.	le quintal.	7	0
Graine turique.	idem.	15	0
Graine d'esparcette, de foin, sainfoin, luzerne, treffle, & autres propres à semer dans les prairies.		0	0
Graine de genièvre.	idem.	0	0
Graine de jardin de toutes sortes.		0	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Graine de mirtile.	le quintal.	0	0
Graine d'Avignon, ou grainette d'usage en teinture.	idem.	0	5 l.
Graine jaune.	idem.	0	5
Graines de vers à soie.		0	0
Graisses de toutes sortes.	idem.	0	3
Gravelle ou tartre de vin.	idem.	0	3 10
Gremil ou herbes aux perles (graines ou semences de).	idem.	15	0
Grenadier (écorce de).	idem.	0	1 5
Groisil ou verre cassé.	idem.	0	prohibé.
Groison	idem.	1 5	0
Guimauve (fleurs & racines de).	idem.	1 5	0
Guimauve (suc de)	idem.	6	0
Gûy de chêne.	idem.	9	0
Gyp, espèce de gros talc.	idem.	1 10	0
H			
Habillemens neufs à l'usage des hommes & des femmes, & ornemens d'église.	à l'estim.	15p.cent.	0
Idem., vieux.	le quintal.	25	0
Nota. Les habillemens à l'usage des voyageurs.		0	0
Harnois de chevaux.	à l'estim.	15p.cent.	0
Héliotrope		0	0
Hématite (pierre)	le quintal.	10	0
Herbes propres à la teinture, non dénommées dans le présent tarif.	idem.	0	5
Herbe de maroquin.		0	1 10
Herbes médicinales non dénommées dans le tarif.	idem.	1 10	0
Herbe jaune.		0	0
Herbe de pâturage.		0	0
Hermodate	idem.	2	0
Houatte, houette de coton ou de soie	idem.	30	0
Houblon.	idem.	0	2 10
Housses de chevaux garnies & non garnies.	à l'estim.	15p.cent.	0
Huiles à l'usage de la médecine & des Parfumeurs, savoir :			
Huile d'ambre.	le quintal.	50	0
d'asphaltum.	idem.	18	0
d'anis ou de fenouil.	idem.	100	0
d'aspic.	idem.	7 10	0
de cacao ou beurre de cacao.	idem.	22 10	0
de cade, de cédria, d'oxicèdre.	le quintal.	21. 0s.	0
de canelle.	la livre.	2	0
d'ambre jaune, carabé ou succin.	le quintal.	25	0
de citron ou d'orange.	idem.	25	0
de jasmin, roses & autres fleurs.	idem.	25	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Huile de gayac	le quintal.	25	0
de gérofle	la livre.	2	0
de gland	le quintal.	7 10	0
de genièvre ou sandarac	idem.	15	0
de palme	idem.	5	0
de lavande	idem.	15	0
de laurier	idem.	10	0
de macis	la livre.	2	0
de marjolaine	le quintal.	18	0
de muscade	la livre.	1 10	0
d'œillet	le quintal.	4	0
de palma christi	idem.	9	0
de pavot blanc	idem,	4	0
de pétrole	idem.	6	0
de pignons	idem.	9	0
de sassafras	idem.	15	0
de sauge	idem.	18	0
de soufre	idem.	18	0
de tartre	idem.	11	0
d'olive de Naples, Sicile, Levant, Barbarie, Espagne & Portugal	idem.	4 10	0
d'olive de la côte d'Italie	idem.	7 10	0
de graines	idem.	4 10	0
de noix	idem.	4 10	0
de cheval	idem.	4 10	0
de baleine & de poissons, venant de tout autre pays que des états-unis d'Amérique		prohibé.	0
Celles destinées & nécessaires à l'aliment des manufactures des départements du haut & bas-Rhin, de la Meurte & de la Moselle, à leur introduction de l'étranger dant ces départemens	le quintal.	12l.	0
Les mêmes venant des états-unis d'Amérique, importées par bâtiments françois ou américains	idem.	12	0
Huîtres fraîches	le millier en nombre.	5	10sol.
Huîtres marinées	le quintal.	6	0
Hyacinthe	idem.	8	0
Hypocistis	idem.	3	0
I			
Jalap	idem.	4	0
Jargon	idem.	3	0
Jays ou jayet	idem.	10	0
Impératoire	idem.	1 10	0
Indigo	idem.	15	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Instrumens de musique, savoir :			
Poches	la pièce.	01. 15 s	0
Violons, altovioles & guitares	idem.	3	0
Sistre, mandolines, tambours, tambourins, tympanons & psaltérions.	idem.	1 10	0
Vielles simples	idem.	5	0
Vielles organisées	idem.	18	0
Serinettes	idem.	3	0
Harpes & forté-piano	idem.	36	0
Clavecins	idem.	48	0
Epinettes	idem.	18	0
Basses & contre-basses	idem.	7 10	0
Orgues portatifs	idem.	18	0
Orgues d'église	à l'estim.	12 p. cent	0
Serpens, bassons, cors-de-chasse, trompettes, &c.	la pièce.	3	0
Clarinettes	idem.	4	0
Flûtes	idem.	15	0
Hautbois	idem.	4	0
Fifres, flageolets, galoubets	la douzaine	7 10	0
Instrumens de musique non dénommés	à l'estim.	12 p. cent	0
Instrumens d'optique, d'astronomie, mathématique, navigation, physique & chirurgie	à l'estim.	10 p. cent	0
Ipecacuanha	le quintal.	15 l. 0 s.	0
Iris de Florence	idem.	3	0
Juncus odoratus	idem.	9	0
Jus de limon & de citron		0	0
Jus de réglisse	idem.	3	0
K			
Kamine mâle, ou beurre de pierre	idem.	3	0
Kirschwaser	la pinte.	5	0
L			
Labdanum naturel & non apprêté	le quintal.	6	0
Labdanum liquide & purifié	idem.	22 10	0
Laines non filées		0	0
Laines de France, lavées, *idem*	idem.	0	37 l. 10 s
Laines de toutes sortes filées	idem.	36	9
Laine. (bourre de)	idem.	0	6
Langues, noos ou noves & tripes de morue	idem.	18	0
Lapis entalis	idem.	2	0
Lacque plate de Venise	idem.	2 10	0
Lacque colombine sèche	idem.	2 10	0
Lacque liquide	idem.	5	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Lard frais non salé	le quintal.	01. 0 s	0
Lavande sèche (fleurs de)	idem.	3	0
Légumes verds de toutes sortes, & herbages frais	idem.	0	0
Légumes secs de toutes sortes	idem.	5	0
Laiton ou cuivre jaune battu & laminé en planches, de toute dimension, gratté, noir & décapé	idem.	15	0
Laiton ou cuivre jaune ouvré, comme chaudières, poëlons, bassines, & toutes espèces de dinanderie	idem.	20	0
Laitons de toute espèce, en instrumens, de quincailleries & merceries	idem.	24	0
Laiton filé, ou fil de laiton noir	idem.	1	0
Librairie en langue françoise	idem.	6	0
Librairie, ou livres imprimés en langue étrangére		0	0
Lichen		0	0
Lie-de-vin		0	1 l.
Liège en table	idem.	1	0
Lierre. (feuilles de)	idem.	0	0
Limaille d'acier & d'aiguilles	idem.	1 10	0
Limaille de cuivre	idem.	0	0
Limaille de fer	idem.	1	0
Lins cruds, tayés ou apprêtés		0	prohibé.
Linge ouvré de toutes sortes & linge de table	idem.	75	0
Linge vieux ou drille		0	prohibé.
Linon & batiste	la livre.	6	0
Liqueurs & ratafiats de toutes sortes	la pinte.	10	0
Litarge naturelle & artificielle	le quintal.	1	0
Loups. (dents de)	idem.	15	0
M			
Macis	la livre.	1	0
Machefer		0	0
Magalaise		0	0
Malherbe, herbe pour la teinture	le quintal.	0	1 l.
Manne de toutes sortes	idem.	6	0
Marbre brut de toutes sortes	le pied cube.	1	0
Marbre en cheminée, scié ou travaillé.	idem.	2	0
Marcassite d'or, d'argent, de cuivre.	le quintal.	8	0
Marqueterie & tabletterie (ouvrage de).	à l'estim.	15 p. cent	0
Marum (feuilles de)	le quintal.	2	0
Masticot	idem.	9	0
Mâts pour vaisseaux		0	0
Mechoacham ou rhubarbe blanche	idem.	2 10	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Médicamens composés	. . . .	prohibé.	0
Médailles d'or, d'argent & de cuivre. .		0	0
Meum	le quintal.	1	0
Mélasse	idem.	5	0
Mercerie commune de toutes sortes, savoir :			
Aiguilles de toutes sortes; ambre jaune travaillé; battefeux & briquets limés; boëtes de sapins peintes; boëtes ferrées; bois de miroirs non enrichis; bougettes; bourses de cuir, de fil & laine; boutons de manches d'étain, & autre métal commun; brosserie; cadrans d'horloge & de montre; chapelets de bois & de rocaille; coffres non garnis; colliers de perle & de pierres fausses; compas; cornets à jouer, de corne ou de cuir; cornes claires à lanternes; dez à coudre en corne, cuivre, fer, os & ivoire; dez à jouer; dominoterie			
Ecritoires simples; éperons communs; évantails communs; feuilles d'éventails; fouets; hameçons; horloges de sable; houpes à cheveux de duvet; fourreaux d'épées; fournimens à poudre; fuseaux; gaînes; gibecières; grains de verre de toute sorte; grelots; jetons de nacre, d'os & d'ivoire; lanternes communes, lignes de pêcheurs; manicordium; masque pour bal; moulins à café & à poivre; ouvrages de buis; ouvrages en cuivre & fer, tels que chandeliers, flambeaux, mouchettes, tire-bouchons, & autres de même espèce; ouvrages menus d'étain, comme cuilliers, fourchettes; peignes de buis, de corne & d'os; perles fausses; pipes à fumer; ramonettes; raquettes; siffets d'os & d'ivoire; soufflets; tambours; tamis, volans	le quintal.	20 l.	0
Merceries fines, ou ouvrages d'acier fin & autres non dénommés dans le présent tarif, acquitteront à l'estimation.	. . . .	15 p. cent	0
Merceries en soie, comme bources à cheveux, mouches & mouchoirs de soie .	la livre.	6	0
Mercure précipité	le quintal.	15	0
Métiers à faire bas & autres ouvrages .	à l'estim.	15 p. cent	30 l.
Métal de cloches	le quintal.	18	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Meubles de toutes sortes	à l'estim.	15 p. cent.	0
Meules à taillandiers, de 4 pouces & au dessus	la pièce.	21. 0 s.	0
Meules au dessous de 4 pouces à 2 & demi	idem.	15	0
Meules au dessous de 2 pouces & demi.	idem.	5	0
Meules de moulins au dessus de 6 pieds de diamètre	idem.	7 10	0
Meules de 6 à 4 pieds de diamètre	idem.	5	0
Meules au dessous de 4 pieds de diamètre	idem.	2 10	0
Meum d'athamante	le quintal.	1	0
Miel	idem.	3	0
Mine de plomb noir	idem.	15	0
Mine de fer brutte & lavée		0	prohibé.
Minium	idem.	5	0
Mirrhe (gomme)	idem.	4	0
Modes (ouvrages de)	à l'estim.	12 p. cent	0
Momies, corps embaumés		0	0
Montres d'or & d'argent avec leurs mouvemens, de toutes sortes indépendamment des droits de marque d'or & d'argent.	la pièce.	2	0
Morilles & mousserons, espèces de champignons	le quintal.	12	0
Mottes à brûler	le millier en nombre	0	0
Mouchoirs de coton rayés ou à carreaux, & mouchoirs blancs à bordures de couleur	le quintal.	300	
Moules de boutons	idem.	3	0
Moulard ou terre cimolée		0	0
Mousselines rayées & unies, à carreaux, brochées, & fichus unis	idem.	300	0
Mousselines & fichus brodés de toutes sortes	idem.	400	0
Moutarde	idem.	6	0
Mouvemens de montres en blanc, montés	la pièce.	15	0
Muguet ou lys de vallée (fleurs de)	le quintal.	1 10	0
Mules & mulets	la pièce.	1	31.
Munitions de guerre, à l'exception de la poudre à tirer, savoir :			
Balles de fusils & pistolets	le quintal.	4 10	0
Bombes, boulets de canons, grenades & mortiers	idem.	1 10	0
Canons de fer	idem.	1 10	0
Canons de fonte	idem.	2 10	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Canons de fusils.	le quintal.	24l. 0s.	0
Canons de pistolets.	idem.	48	0
Musc	la livre.	15	0
Muscade	idem.	1	0
Myrabolans de toutes sortes, non confits.	le quintal	3 10	0
Myrabolans confits	idem.	12	0
N			
Naphe ou naphte.	le quintal.	1 10	0
Nattes de pailles de roseau, & autres plantes & ecorces.	idem.	1	0
Nattes de jonc.	idem.	4	0
Nénuphar	idem.	15	0
Nerprun.	idem.	0	0
Nerfs de bœufs & autres animaux.	idem.	0	4 l. 10 s
Nigelle romaine (graine de).	idem.	4 10	0
Nître, espèce de sel.	.....	prohibé.	0
Noir de teinturier, d'Allemagne, d'os & de cerf.	idem.	1 10	0
Noir de fumée, de terre, & des cor. royeurs.	idem.	1	0
Noir d'ivoire	idem.	15	0
Noir d'Espagne.	idem.	3 10	0
Noix de cyprès.	idem.	1	0
Noix vomiques.	idem.	1	0
Noix de galles pour teinture.	idem.	1	0
O			
Ocre jaune & rouge.	idem.	5	0
Oculi cancri.	idem.	4	
Œufs de gibier.		0	0
Oignons de fleurs.		0	0
Opium.	le quintal.	10	0
Or brûlé en barres, en masse, lingots & monnoyé, & bijoux cassés.		0	0
Or en ouvrage d'orfèvrerie.	à l'estim.	10p.cent.	0
Or en feuilles battu.	l'once.	8	0
Or trait battu, en paillettes ou clinquant.	idem.	2	0
Or filé, ou fil d'or fin.	idem.	1 10	0
Or faux en barres & en lingots.	le quintal.	36	0
Or faux en feuilles, paillettes, clinquant trait & battu.	idem.	70	0
Or faux filé, ou fil d'or faux.	idem.	80	0
Or faux filé sur soie.	.....	prohibé.	prohibé.
Orcanette.	idem.	5	0
Oreillons ou orillons.	.....	0	prohibé.

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Orge perlée ou mondée.	le quintal.	2l. 0f.	0
Orobe (graine ou semence d') . . .	idem.	10	0
Orpiment.	idem.	5	0
Orseille apprêtée & non apprêtée. . .	idem.	0	0
Os de bœufs, de vaches, & autres animaux.	idem.	0	0l. 10f.
Os de seiche.	idem.	10	0
Outremer..	la livre.	15	0
Ouvrages en pièces d'horlogerie non montées.	idem.	3	0
Ouvrages en bois, en pierre, acier; comme chaînes de montre, épées & autres ouvrages fins de même espece, enrichies & garnies, ou non, en or & en argent; marbre, cuivre & autres matières, non dénommés au tarif.	à l'estim.	15p. cent.	0
Ouvrages de paille, de jonc & de palme.	le quintal.	6	0
Ouvrages d'osier.	idem.	7 10	0
Ouvrages à pierre de composition, marcassites ou autres, montées sur étain, cuivre argenté ou doré, ou sur or ou sur argent.	à l'estim.	5p. cent.	0
Osier en bottes.		0	0
P			
Pailles de bled & autres grains. . .		0	0
Pailles d'acier & de fer.	le quintal.	5	0
Pain d'épice	idem.	3	0
Pain de navette, lin & colza.	idem.	0	0
Papier blanc de toutes sortes. . . .	idem.	30	0
Papier gris, noir, brouillard, bleu, de toutes sortes.	idem.	18	0
Papier doré, argenté, uni & à fleurs. .	idem.	36	0
Papier marbré.	idem.	24	0
Papier peint en façon de damas. . .	idem.	45	0
Papier-tontisse pour tapisserie. . . .	idem.	36	0
Papier de la Chine.	idem.	90	0
Parapluie de toile cirée.	la pièce.	15	0
Parasols de taffetas.	idem.	2	0
Parchemin neuf & brut.	le quintal.	0	6
Parchemin neuf travaillé.	idem.	6	0
Paréira brava.	idem.	2	0
Parfums de toutes sortes, non dénommés au présent tarif.	idem.	50	0
Passementerie & listonnerie, comme galons, gances, jarretières aiguillettes, franges, rubans, & tous autres ouvrages de passementerie & rubannerie, savoir :			
En or & argent fin.	la livre.	15	0
Les mêmes, en or et argent faux. .	le quintal.	150	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Les mêmes, en soie avec or & argent fin.	la livre.	12l. 0s.	0
Les mêmes, en soie sans or ni argent.	idem.	7 10	0
Les mêmes, en soie & coton ou matières mêlées.	idem.	3 10	0
Passepierre ou percepierre.	le quintal.	15	0
Pastel ou guelde, drogue pour la teinture.		0	0
Pastel d'écarlate.		0	0
Pastel (crayons de).	idem.	5	0
Pâtes d'amandes & de pignons.	idem.	6	0
Pâtes d'Italie.	idem.	5	0
Pattes de lion.	idem.	1	0
Patience.	idem.	1	0
Pavot rouge ou coquelicot (fleur de).	idem.	1	0
Pavés ou pierre de grès.		0	0
Peaux & cuirs de toutes sortes, secs & en poils.	idem.	0	0
Peaux de bœufs & vaches salées & en verd.	idem.	0	6l.
Peaux de cheval & d'âne, en verd.	idem.	0	5
Peaux de moutons, brebis & agneaux, en verd.	idem.	0	15
Peaux de veaux salés & en verd.	idem.	0	15
Peaux non dénommées, salées & en verd.	idem.	0	6
Peaux & cuirs passés, tannés corroyés & apprêtés, de toutes sortes, savoir :			
Peaux d'anta, biori, bœufs, buffles, élans, d'empakasse de mos ou moos, d'orignac, tannés en fort.	idem.	18	0
Les mêmes corroyées.	idem.	22 10	0
Peaux de vaches, tannées.	idem.	16	0
Les mêmes, corroyées.	idem.	20	0
Peaux de vaches & de bœufs passées en hongrie.	idem.	15	0
Les mêmes, passées en chamois & en buffle.	idem.	30	0
Peaux de vaches fabriquées en russi ou rousi.	idem.	30	0
Peaux de cheval tannées en croûte & passées en hongrie.	idem.	7 10	0
Les mêmes, étirées & corroyées.	idem.	10	0
Les mêmes, passées en chamois.	idem.	12	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Peaux de boucs, chèvres, chevreaux, chamois, &c. maroquinées en cordouan, en rouge.	le quintal.	70l. of.	o
Les mêmes, en cordouan, ou maroquinées en noir, verd, bleu, citron, & autres couleurs.	idem.	90	o
Les mêmes en basanne.	idem.	18	o
Les mêmes, tannées & corroyées.	idem.	30	o
Les mêmes, passées en chamois.	idem.	45	o
Les mêmes, passées en blanc ou en mégie	idem.	27	o
Peaux de cerfs & de chevreuils passées en chamois.	idem.	75	o
Les mêmes, passées à l'huile.	idem.	45	o
Peaux de chagrin de Turquie.	idem.	75	o
Peaux en façon de Turquie.	idem.	45	o
Peaux de chiens tannées & corroyées.	idem.	37 10	o
Peaux d'ânes tannées & corroyées.	idem.	45	o
Peaux de daims, d'élans, passées en chamois.	idem.	75	o
Peaux de moutons, brebis & agneaux, en chamois.	idem.	25	o
Les mêmes, passées en basanne & en croûte.	idem.	24	o
Les mêmes passées en blanc & en mégie	idem.	30	o
Les mêmes passées en mégie avec la laine, appelées howes, bisquins ou houffes de chevaux.	idem.	18	o
Peaux d'agnelins, apprêtées pour velins ou mucques.	idem.	150	o
Peaux d'orignacs passées en chamois.	idem.	60	o
Peaux de porcs & de sangliers tannées en croûte.	idem.	22 10	o
Peaux de rhennes passées en chamois.	idem.	180	o
Peaux de veaux passées en chamois.	idem.	120	o
Peaux de veaux tannées en croûte.	idem.	16	o
Les mêmes, corroyées.	idem.	24	o
Les mêmes en mégie.	idem.	150	o
Peaux de veaux d'Angleterre, ou préparées en Angleterre.	idem.	45	o
Peaux de cagneaux bleus, chiens-de-mer ou rouffettes, lions & ours marins.	idem.	4	o
Peignes d'écailles.	la livre.	1	o
Peignes d'ivoire.	idem.	15	o

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Pelleteries, savoir :			
Peaux de blereaux, de loutre, loup de bois & cerviers, de cignes, de chèvres angora de carcajoux	la pièce.	0 l. 4 f.	0
Peaux de chats-cerviers, chats-tigres, de lions, lionnes, de martres de toutes espèces, d'oies, de renards de toutes espèces, de sekands, veaux, vaches & loups marins	idem.	2	0
Peaux de chats de feu, de chats sauvages, chiens & chikakois, de fouines, de genettes, de gredbes, de marmottes, de putois, de vizons	idem.	1	0
Peaux d'ours & d'ourfin de toutes couleurs	idem.	5	0
Peaux de léopards, panthères, tigres & zèbres	idem.	10	0
Peaux d'hermines blanches et lasquette, le timbre de 40 peaux	le timbre.	2	0
Peaux d'hermines de terre, mouchetées & berveſky, écureuils d'Amérique, palmistes des Indes	le cent en nombre.	2	0
Peaux de petit gris, & écureuil de toute espèce	idem.	1	0
Toutes lesdites espèces de pelleterie ci-dessus dénommées paieront, à l'exception des ours, le double des droits ci-dessus, lorsqu'elles seront apprêtées.			
Peaux d'agneaux connus sous le nom d'Astracan, de Russie, de Perse & de Crimée.	la piece.	10	0
Peaux de lièvres blancs, apprêtées . .	le cent en nombre.	6	0
Gorges de renards, de martres & de fouines	idem.	2	0
Queues de martres de toute espèce	idem.	2 10	0
Queues de petit gris, d'écureuils, d'hermines, de putois	idem.	5	0
Queues de renards, de fouines, de carcajoux, de pekands, de loups .	idem.	1 10	0
Sacs & nappes de martres de Russie, de Canada, de Suède, d'Ethiopie, d'agneaux d'Astracan, d'hermines, de lasquettes	le sac ou nappe.	5	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Sac ou nappes de dos & ventres de petit gris, d'écureuils de toute espèce, de lapins de toutes couleurs, de taupes, de fouines, de putois, de dos, ventres de lièvres blancs, d'hermines de terre mouchetées ou bervisky, rats palmistes des Indes, d'amster, de dos, ventres & pattes de renards	le sac ou nappe.	11 l. 10 s	0
Peaux de castors, & rats musqués, propres pour la chapellerie		0	0
Peaux de lièvres, de lapins blancs, roux de toutes espèces & couleurs crus . .	. . . .	0	prohibé.
Toutes les pelleteries, non dénommées dans le présent article, paieront les droits de celles auxquelles elles seront assimilées			
Tous les ouvrages en pelleterie, comme manchons, fourrures, &c. .	à l'estim.	15 p. cent	0
Peaux de lapins blancs, riches, roux, noirs & bruns, apprêtées	la pièce.	2	0
Pendules de toutes sortes	à l'estim.	15 p. cent	0
Pennes ou paines de laine, de fil & coton.	. . . .	0	prohibé.
Perelle non apprêtée	le quintal.	0	0
Perelle apprêtée		0	0
Perles fines		0	0
Perrigord ou périgueux		0	0
Perruques de toutes sortes	la pièce.	2	0
Persil de Macédoine	le quintal.	5	0
Pieds d'élan	le cent en nombre.	1 10	0
Pierres à bâtir		0	0
Pierre arménienne	le quintal.	10	0
Pierre de choin brute, ou même taillée sans être polie	le pied cube.	0	0
Pierre de choin polie, en cheminées, &c..	à l'estim.	2 $\frac{1}{2}$ p. c.	0
Pierre à plâtre & à chaux	idem.	0	0
Pierre à feu, à fusil & arquebuse . . .	le quintal.	2	0
Pierres à éguiser de toutes sortes . . .	idem.	10	0
Pierre savonneuse		0	0
Pierre-de-touche	idem.	1	0
Pierre-ponce	idem.	10	0
Pierre de mangayer	idem.	5	0
Pierres fausses ou fines non montées . .		0	0
Pignons blancs	idem.	3	0
Pignons d'Inde	idem.	4	0
Pinceaux autres que de cheveux & de poil fin	idem.	9	0
Pinceaux de poil fin	idem.	72	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Pirestre.	le quintal.	21. 10 f	0
Pistaches cassées	idem.	12	0
Pistaches non cassées	idem.	3	0
Pivoine (racine & fleurs de)	idem.	3	0
Plâtre à bâtir		0	0
Plomb brut & en saumon	le quintal	3	0
Plomb à tirer & en grenaille	idem.	4 10	0
Plomb laminé & ouvré de toutes sortes.	idem.	9	0
Plumes d'autruche, d'aigrette, d'espadon, de héron, d'oiseau couronné, de xomolt ; & autres qui entrent dans le commerce des plumassiers, de premiere qualité	idem.	50	0
Les mêmes apprêtées	idem.	150	0
Plumes de qualité inférieure, comme petites noires, bailloques brutes . .	idem.	20	0
Les mêmes, apprêtées	idem.	50	0
Plumes à écrire, non apprêtées. . . .	idem.	3	0
Les mêmes, apprêtées	idem.	20	0
Plumes à lit	idem.	7 10	0
Poil en masse & non filé, de lapin, lièvre, castor, chameau, bouc, chèvre & chevreau		0	prohibé.
Poil filé & en écheveaux, savoir :			
De lapin & de lièvre	idem.	40	0
De bouc, chèvre & chevreau. . .	idem.	10	0
De castor.	idem.	180	0
De chameau, retors & en cordonnet.	idem.	60	0
De chèvre, retors en cordonnet, pour boutons, etc.	idem.	120	0
Poil ou soie de porc & de sanglier . .	idem.	1	0
Poil de chien	idem.	0	0
Poiré	le muid de Paris.	6	0
Poissons de mer, frais, secs, salés ou fumés, à l'exception de ceux nommément désignés dans le présent tarif . .	le quintal.	20 l.	0
Poisson d'eau douce, frais, de toutes sortes.		0	0
Poisson de pêche nationale		0	0
Poivre de toutes sortes, même en grabeau.	idem.	15	0
Poivre long, dit des Indes	idem.	15	0
Poivre long, ou corail de jardin . .	idem.	15	0
Poivre-géroflé, ou piment.	idem.	15	0
Poix grasse, poix noire, poix-résine, ou résine de sapin	idem.	5	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits : Entrée.	Sortie.
Polium montanum	le quintal.	1 l. 10 s	0
Polozum ou fonte verte	idem.	12	0
Pommades de toutes sortes	idem.	30	0
Pompholix ou calamine blanche	idem.	3	0
Porcelaine avec ou sans or	idem.	160	0
Porcelaine commune	idem.	80	0
Potasse	idem.	0	0
Poterie de terre grossiere	idem.	1 10	0
Poudre à canon		prohibé.	0
Poudre à poudrer, excepté celle ci-après.	idem.	6	0
Poudre de senteur	idem.	45	0
Poudre de Chypre	la livre.	2	0
Pouliot de Virginie	le quintal.	1	0
Pourpre naturelle & factice	idem.	7 10	0
Pozzolanne		0	0
Presle (feuilles de)	idem.	5	0
Pressure		0	0

Q

Quincaillerie en acier, consistant en faulx, faucilles, scies, vrilles de toutes sortes & autres instrumens aratoires	idem.	20	0
Quincaillerie consistant en fléaux de balances, limes communes, & tous autres gros ouvrages de quincaillerie en fer	idem.	10	0
Quincaillerie fine, comme haïenes, broches, carlets, emporte-pièces, limes fines à orphèvre & à horloger & toutes limes en acier	idem.	37 10	0
Quincaillerie en cuivre de toutes sortes, ou avec cuivre rouge, jaune ou plaqué	idem.	24	0
Quinquina	idem.	8	0

R

Raisins de Damas & de Corinthe	idem.	1	0
Rapatelle ou toile de crin	idem.	10	0
Rapontic ou fausse rhubarbe		prohibé.	0
Rapure d'ivoire	idem.	5	0
Redon ou rodon		0	prohibé.
Redoul ou rodoul (feuilles de)	idem.	0	0 l. 15 s
Réglisse	idem.	15	0
Régule d'antimoine	idem.	4	0
Régule d'étain	idem.	12	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Régule martial.	le quintal.	81. 0s.	0
Régule de vénus.	idem.	20	0
Régule d'arsénic ou de cobalt.	idem.	4	0
Résine de jalap.	idem.	30	0
Rhubarbe.	idem.	18	0
Rhue (feuilles de)	idem.	1	0
Riccin	idem.	4	0
Rocou	idem.	3	0
Rogues, coques, raves ou résures de morue, &c.	idem.	0	prohibé.
Romarin (fleurs de).	idem.	4	0
Ronas.	idem.	0	0
Roses fines & communes.	idem.	5	0
Rosette.	idem.	1	0
Rotins ou roseaux des Indes pour faire meubles.	idem.	3	0
Rouge pour femmes.	la livre.	4	0
Roseaux ordinaires.		0	0
Rubans de fil, savoir :			
De fil écru & d'étoupes.	le quintal.	45	0
De fil blanc & teint.	idem.	60	0
Rubans, cordons, tresses de laine & fil de chèvre mêlés.	idem.	60	0
Rubans ou tresses en poil de chèvre mêlés	idem.	100	0
Ruches à miel.	idem.	0	0
S			
Saffran.	la livre.	2 5	0
Saffran bâtard, ou saffranum.	le quintal.	0	0
Saffre ou zaphre.	idem.	7 10	0
Sagu ou sagou.	idem.	10	0
Salep ou salop.	idem.	30	0
Salpêtre		prohibé.	0
Salse-pareille	idem.	6	0
Sandarac.	idem.	6	0
Sang de bouc ou bouquetin.	idem.	7 10	0
Sang de dragon de toutes sortes.	idem.	9	0
Sangles pour chevaux, meubles, &c.	idem.	60	0
Sanguine pour crayons.	idem.	5	0
Sardines, célérins ou harengades.	idem.	9	0
Sarrette ou sariette.	idem.	10	0
Sassafras ou saxafras.	idem.	1 10	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Sauge.	le quintal.	11. of.	0
Savon de Marseille.	idem.	3	0
Savon venant de l'étranger	idem.	9	0
Savon noir.	idem.	6	0
Savonnettes de toutes sortes. . . .	idem.	40	0
Saxifrage (graine ou semence de). . .	idem.	1 10	0
Scabieuse.	idem.	1	0
Scamonée de toutes sortes.	idem.	50	0
Scamonée (réfine de).	idem.	150	0
Scilles ou squilles marines.	idem.	15	0
Sebestes	idem.	2	0
Sel marin, sel de salines.	. . . . .	prohibé.	0
Sel gemme, ou sel fossille naturel. . .	idem.	5	0
Sel de saturne & de tartre.	idem.	10	0
Sel d'epsum & de duobus.	idem.	3	0
Sel de quinquina & de rhubarbe. . .	. . . . .	prohibé.	0
Sel d'oseille.	idem.	5	0
Sel volatil de cornes de cerf, de vipère, de carabé.	idem.	60	0
Sel végétal, de saignette & de lait. . .	idem.	10	0
Semences froides, & autres médicinales.	idem.	3	0
Semence de ben.	le quintal.	2	0
Semen d'anci.	idem.	5	0
Semen cartami.	idem.	1 10	0
Séné, ou feuilles orientales & follicules.	idem.	6	0
Séné en grabeau.	idem.	6	0
Sénéka ou poligata de Virginie. . .	idem.	4	0
Sennevé.	idem.	10	0
Serpentine ou serpentaire.	idem.	5	0
Seseli de Marseille ou de Candie. . .	idem.	1 10	0
Sirops de toutes sortes.	idem.	25	0
Sirop de Kermès.	idem.	5	0
Soldanelle ou choux de mer. . . .	idem.	1 10	0
Son de toutes sortes de grains. . . .		0	0
Sorbec.	idem.	18	0
Souchet ou cyperus de toutes sortes. .	idem.	1	0
Soudes de toutes sortes.		0	0
Souffre brut ou vif.		0	0
Souffre en canons.	idem.	1	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Soies de toutes sortes, savoir :			
Soies grèzes de toutes sortes.	la livre.	01. 10s.	prohibé.
Idem, ouvrées en trame, poil & organcin.	idem.	1	idem.
Idem, teintes de toutes espèces.	idem.	1 10	idem.
Soies grèzes, doubles ou doupions.	idem.	5	idem.
Soies à coudre, crues	idem.	1	idem.
Idem, teintes.	idem.	1 10	0
Fleuret ou filoselle, crus.	idem.	8	prohibé.
Idem, teints.	idem.	1 10	idem.
Bourres de soies de toutes sortes.	idem.	0	idem.
Idem, cardées.	idem.	8	idem.
Cocons.	idem.	0	idem.
Spalt.	le quintal.	0	0
Spicanardi ou nard indien.	idem.	10	0
Spica celtica, ou nard celtique.	idem.	3	0
Spode.	idem.	2	0
Squænaute ou pailles de squenaute.	idem.	10	0
Squine ou esquine.	idem.	3	0
Staphisaigre.	idem.	1 10	0
Stecas ou sticade.	idem.	1 10	0
Stil de grains.	idem.	6	0
Storax-calamite.	idem.	10	0
Storax liquide.	idem.	3	0
Storax rouge & en pain.	idem.	4	0
Stuc.		0	0
Sublimé doux & corrosif.	idem.	15	0
Sucres bruts.	idem.	9	0
Sucres tête & terré.	idem.	18	0
Sucres rafinés ou en pain.	idem.	25	0
Sucres candi.	le quintal.	25	0
Suifs non ouvrés.	idem.	0	11. 10s.
Sumac.		0	0
Suie de cheminée.		0	0
T			
Tabac en feuilles, venant des Etats-Unis de l'Amérique	le quintal.	25	0
Idem, venant par bâtimens François	idem.	18 15	0
Tabac fabriqué.		Prohibé.	0
Tableaux sans bordure		0	0
Tableaux à cadres ou bordures, sur l'estimation des cadres ou bordures seulement.	à l'estim.	15p. cent.	0
Taffia.		prohibé.	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Talc		0	0
Talc de Moscovie, ou mica.		0	0
Tamarin	le quintal.	2l. 10s	0
Tan.	.....	0	prohibé.
Tannezi, ou herbe aux vers.	idem.	5	0
Tapisseries, excepté celles ci-après	idem.	120	0
Idem, d'Anvers & de Bruxelles.	idem.	40	0
Tapisseries avec or & argent.	idem.	240	0
Idem, peintes	idem.	45	0
Tapis de toutes sortes, savoir :			
de laine	idem.	72	0
de fil & laine.	idem.	50	0
de soie ou mêlée de soie.	idem.	150	0
Tartre.	idem.	15	0
Terra merita ou culcuma.	idem.	5	0
Terre d'ombre.		0	0
Terre de lemnos.		0	0
Terre rouge, ou rouge d'Inde.		0	0
Terre rubrique à faire crayons.		0	0
Terre de moulard.		0	0
Terre à pipe.		0	0
Terre sigillée		0	0
Terre verte.	idem.	1	0
Tapsic noire & blanche.	idem.	1	0
Thé.	idem.	75	0
Térébenthine commune.	idem.	1 15	0
Térébenthine de Venise.	idem.	7 10	0
Thimelée ou garou (racine de).		0	0
Thon mariné.	idem.	45	0
Tiges de bottes	idem.	180	0
Tilleuil (écorce de).		0	0
Toiles de chanvre, de lin & d'étoupes, blanches & écrues, fines & communes, & linge de table.	idem.	75	0
Toiles de coton, blanches	idem.	75	0
Toiles de fil & coton de toute espèce.	idem.	75	
Toiles de coton ou fil & coton, teintes & peintes de toutes sortes, venant de l'Inde	idem.	135	0
Toiles à carreaux pour matelats, en coton ou fil, & coton.	idem.	40	0
Toiles à voiles.	idem.	6	0
Toiles cirées de toutes sortes.	idem.	20	
Toiles gommées, treillis, bougrans à chapeaux noires ou autres couleurs.	idem.	15	0
Toiles de Nankin	la piece de 5 aunes.	0l. 15s	0

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids et mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
N^a. Les toiles de coton qui peseront moins de trois livres sur la longueur de seize aunes, & sur la largeur de $\frac{7}{8}$, seront qualifiées mousselines, & traitées comme telles pour le droit.			
Tombac, similor ou métal de prince & de Manheim, non ouvré	le quintal.	7 10	0
Tombac, ouvragé en feuilles, gratté ou non, en calottes de boutons, &c.	idem.	18	0
Tormantille	idem.	1	0
Tourbe		0	0
Tournesol ou maurelle en drapeaux	idem.	0	11. 5 s.
Tourne sol en maurelle, en pain ou en pierre	idem.	0	0
Tontenague ou zinc	idem.	0	0
Truffes fraîches	idem.	18	0
Truffes sèches	idem.	10	0
Turbit	idem.	5	0
Tussilage ou pas-d'âne	idem.	1	0
Tutie	idem.	1	0
V			
Vanille ou badille	la livre.	6	0
Vélin	le quintal.	6	0
Vers à soie (graines de)		0	0
Verd-de-gris sec & en poudre	idem.	7 10	0
Verd-de-gris cristallisé	idem.	10	0
Verd-de-gris humide	idem.	3	0
Verd de vessie	idem.	10	0
Verd de montagne	idem.	7 10	0
Verjus	le muid.	6	0
Vermeil	le quintal.	10	0
Vermillion	idem.	10	0
Vernis de toutes sortes	idem.	20	0
Verd d'antimoine	idem.	4	0
Verd de Moscovie, ou mica		0	0
Verrerie (ouvrages de) à l'exception de ceux-ci après			0
Vases de verre servant à la chymie	. . . .	prohibé.	0
Vez-cabouli	à l'estim.	5 p. cent	0
Vif argent	le quintal.	3	0
Vinaigre (*payera à la sortie comme* Vin).	idem.	3	0
Vins en futaille	le muid.	3	*voy.* Vin.
Vins de liqueurs, à l'entrée	idem.	25	0
Vins ordinaires de toutes sortes, à l'entrée	idem.	60	0
Vins de toutes sortes en bouteilles	idem.	25	0
Vins de toutes sortes exportés, savoir :		60	0
Vins rouges, exportés par les rivières de Garnone & Dordogne, autres que ceux ci-après.	le muid.	0	7

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	Taux des droits. Entrée.	Sortie.
Vins blancs exportés par les mêmes rivieres, également à l'exception de ceux-ci après	le muid.	0	4 l. 0 s.
Vins rouges & blancs du Quercy & du Périgord, qui feront chargés de bord à bord au port de Libourne, & feront accompagnés d'un acquit à caution du bureau de Castillon.	idem.	0	2 10
Vins des Launes & de l'Armagnac, exportés par terre, par le Bourg du St. Esprit, & représentés au bureau dudit lieu	idem.	0	1
Vins de Béarn & de Juranson, exportés par Ladour.	idem.	0	1 10
Vins exportés par le département de l'Arriège & les frontières d'Espagne.	idem.	0	1 10
Vins muscats, exportés par les mêmes départemens, & vins de liqueur de toutes sortes	idem.	0	6
Vins exportés par les départemens des Pyrennées-orientales & de l'Hérault.	idem.	0	2
Par les départemens des bouches-du-Rhône, & du Var	idem.	0	1 10
Par les départemens des Hautes & Basses-Alpes, de l'Isère & de l'Ain.	idem.	0	1
Par les départemens du Mont-Jura & du Doubs	idem.	0	10
Par les départemens du Haut & Bas-Rhin, & de la Moselle	idem.	0	1 5
Vins exportés par terre & par mer, depuis le département des Ardennes inclusivement, jusques à la riviere de Vilaine, aussi inclusivement . . .	idem.	0	7
Vins rouges ou blancs, exportés par les départemens de la Loire Inférieure, à l'exception de celui ci-après	idem.	0	2
Vins blancs du Côté-Nantois, exportés par le même département	idem.	0	10
Vins blancs exportés par le département de la Vendée & de la Charente Inférieure	idem.	0	10
Vins rouges exportés par les mêmes départemens.	idem.	0	1
Vins en bouteilles & en doubles futailles.	idem.	0	7

DÉNOMINATIONS.	Nombre, poids & mesure.	TAUX DES DROITS. Entrée.	Sortie.
Viorne ou hardeau (feuilles & baies de)	le quintal.	1 l.	0
Vipères vivantes & sèches	le cent en nombre.	5	0
Vitriol blanc	le quintal.	7 10	0
Vitriol de Chypre	idem.	3 15	0
Voitures de toute espèce, vieilles ou neuves, excepté celles servant aux voyageurs	à l'estim.	12 p. cent	0
Volailles		0	0
Usnée ;	le quintal.	1	0
Vulnéraires de toutes sortes	idem.	2	0
Y			
Yvoire de toutes sortes	idem.	5	0
Z			
Zedoaire ou citouard	idem.	9	0

Indépendamment des droits fixés par le présent tarif, le droit de marque des fers, étendu à toutes les entrées du Royaume, par le Décret de l'Assemblée Nationale du 22 Mars 1790, continuera d'être perçu, conformément audit Décret sur les fers & aciers, ouvrages de fers et aciers importés de l'étranger, & suivant le tarif ci-après.

TARIF

DU DROIT ADDITIONNEL.

LA MARQUE DES FERS.

MINE de fer, fer en gueuse et féraille . . . . *néant.*

Fer en barres et en verges, fer feuillard, fer blanc, fer noir, fer en tôle, fil de fer, et fer en fonte, comme plaques de cheminée, etc.; *le quintal*, 1 *liv.*

Ancres de fer pour la Marine, armes blanches, armes à feu, canons de fer et de fonte, bombes, boulets, grenades et mortiers, cardes à carder; clous, fer blanc ou noir, ouvré, faulx, limes, scies, et toute espèce de taillanderie et de quincaillerie en fer; *le quintal*, 1 *liv.* 7 *s.*

Acier brut ou fondu; *le quintal*, 1 *liv.* 10 *s.*

Quincaillerie ou mercerie, composée en tout ou partie d'acier; *le quintal*, 1 *liv.* 10 *s.*

TARIF DES DROITS

Sur les Marchandises provenant du Commerce François au-delà du Cap de Bonne-Espérance.

ARTICLE PREMIER.

Matières premières.

COTONS en laine et en graine, bourre de soie; noix de galle, bois de teinture et de marqueterie, étain de Malack, tonténague, cauris, perles fines, rotins, dents d'éléphans, écaille, nacre brut ou coquille de nacres, exempts de droits.

Soie écrue de Nankin et soie de Bengale; la livre, 5 s.

Soie à coudre crue; la livre, 10 s.

Soie dite teinte; la livre, 1 l. 10 s.

Coton filé; la livre, 12 s.

Salpêtre, ne sera admis qu'à la charge d'être vendu à la régie des poudres ou du renvoi à l'étranger. Dans ces deux cas, il sera exempt de droits.

II.

Drogueries.

Aloès, ambre gris, anis étoilé; assa fœtida, benjoin, borax, cachou, camphre, encens, esquine, galbanum,

gomme arabique, gomme amoniaque, gomme copale, gomme gutte, gomme laque, noix vomique, rhubarbe, rose de Provins, sagou et tamarin ; la moitié des droits d'entrée du Tarif général.

III.

Épiceries.

Poivre ; le quintal, 5 liv.
Thé, *idem*, 5 liv.
Canelle de Chine, *idem*, 9. liv.
Cassia lignea ou fausse Canelle ; le quintal, 4 liv.
Gérofle et muscade, le tiers des droits du tarif général.
Café moka ; le quintal, 20 liv.
Sucre candi, *idem*, 20 liv.

IV.

Marchandises diverses.

Joncs ou cannes non montés, bamboucs, filières de nacre, encre de Chine, écrans, cabarets, plateaux, éventails et autres ouvrages vernis ; le quintal, 20 liv.
Porcelaine de couleur et dorée, *idem*, 25 liv.
Porcelaine bleue et blanche, *idem*, 9 liv.

V.

Marchandises blanches.

Toiles de coton unies ; le quintal, 37 liv. 10 s.
Basins, linge de table et de lit, *idem*, 50. *liv.*
Mouchoirs de coton, rayés ou à carreaux, et mouchoirs blancs bordure, de couleur ; le quintal, 200 liv.
Toiles peintes de l'Inde ; le quintal 135 liv.
Toiles de Nankin ; la pièce de quatre à cinq aunes 10 s.

Celles

Celles d'un aunage supérieur, comme toiles de coton unies; le quintal 37 liv. 10 s.

Mousseline unie, rayée ou cadrillée; le quintal, 150 l.

Mousseline brodée, *idem*, 200 liv.

Étoffes de pure soie ou dans lesquelles il entre de la soie, ou étoffes d'écorces d'arbres, *prohibées*, même à l'importation.

Toiles rayées et à carreaux, et guinées bleues; le quintal, 75 liv.

VI.

Denrées des Isles-de-France & de Bourbon, accompagnées des certificats d'origine, donnés par les Administrateurs desdites Colonies.

Le sucre brut payera comme le sucre de Cayenne.

Le café, comme le café de la Martinique.

Indigo, canelle, gérofle et muscade, comme ceux des Colonnies Françoises.

VII.

Marchandises non-dénommées dans le présent tarif acquitteront les droits portés par le Tarif général.

VIII.

Marchandises réexportées.

Coton en laine et en graine, les droits de sortie du Tarif général.

Toiles de coton, mousselines, mouchoirs, toiles rayées et à carreaux, et guinées bleues, jouiront de l'entrepôt à Lorient et à Toulon, et à la réexportation, *par mer seulement*, de la restitution de la moitié des droits qu'ils auront acquittés lors de la vente.

IX.

Marchandises déclarées pour le Commerce d'Afrique.

Toiles rayées et à carreaux, et guinées bleues, exemptes de droits.

Toiles de coton unies, destinées à l'impression, pour être employées au même commerce, jouiront de la restitution du droit de 37 liv. 10 s., après qu'il aura été justifié qu'elles auront été imprimées en France, réintégrées en entrepôt, et embarquées pour la côte d'Afrique.

DÉCRET

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du 31 Janvier 1791.

L'ASSEMBLÉE Nationale décrete que, les droits d'entrée et de sortie, sur les productions, marchandises venant de l'Etranger, et sur celles exportées du Royaume à l'Etranger, seront perçus, conformément au Tarif annexé au procès-verbal de ce jour.

N^a. *Quoique le Tarif eût dû avoir son exécution à compter du premier Mars, il y a apparence qu'il ne sera en pleine perception qu'au premier Avril, par rapport aux retards nécessaires qui doivent résulter de l'envoi dans tous les départemens et dans tous les bureaux, ainsi que la proclamation du Roi.*

Changemens faits postérieurement par l'Assemblée Nationale, jusqu'au 4 Mars, jour auquel le Tarif a été porté à la sanction.

Page 3. *Article* Bateaux, barques, canots et autres bâtimens de mer; *au lieu de* neufs ou vieux, *lisez* hors d'état de service; *idem* neufs et vieux, *prohibés à l'entrée, et néant à la sortie.*

Page 6. *Art.* Cannes ou rotins, en bâtons et non montés, *lisez* Cannes ou joncs, non montés.

Page 8. *Art. omis.* Coco en coque, *néant à l'entrée et sortie.*

Idem. *Art.* Colle commune, etc. 6 liv. *au lieu de* 4 liv. 10 s.

Page 13. *Art.* Euphraise, 2 liv. le quintal, *au lieu de* la livre.

Page 18. *Art.* Huiles de poissons. Celles destinées et nécessaires à l'aliment des manufactures des Départemens du haut et bas Rhin, etc. le quintal 6 liv. *au lieu de* 12 liv.

Les mêmes, venant des Etats-Unis de l'Amérique, importées par bâtimens François ou Américains, le quintal 6 liv. *au lieu de* 12 liv.

Page 31. *Art.* Rubans.

Rubans de fil écru et d'étoupes, le quintal 30 liv. *au lieu de* 45 liv.

Rubans de fil blanc, le quintal 50 liv.

Rubans de fil teint, le quintal 70 liv.

Page 33. *Art.* Tabac.

Tabac en feuilles, en boucauts, venant directement des Etats-Unis de l'Amérique, des Colonies Espagnoles et de l'Ukraine, sur navires Américains, Espagnols et Russes, dans les ports qui seront désignés, le quintal 25 liv.

Tabac en feuilles, en boucauts, venant directement des Etats-Unis, des Colonies Espagnoles, de l'Ukraine et du Levant, sur bâtimens François, dans les ports qui seront désignés, le quintal 18 liv. 15 s.

Tabac en feuilles, en Boucauts, quelle que soit leur origine,

importé par les Bureaux de Lille, Valenciennes et Strasbourg, le quintal, 25 liv.

Page 34. *Art.* Toiles. *Au lieu de* Toiles de chanvre, de lin et d'étoupes, *lisez* Toiles de chanvre ou de lin, écrues, importées par les Bureaux de Lille, Valenciennes, Givet, La-Chapelle et St. Louis, le quintal, 36 liv.

Toiles de chanvre ou de lin, blanchies, importées par les mêmes Bureaux, le quintal 45 liv.

Toiles de chanvre ou de lin, blanches ou écrues, importées par les autres Bureaux ou par mer, le quintal, 70 liv.

Toiles à voiles, grosses, le quintal, 10 liv. *au lieu de* 6 liv.

Toiles à voiles, dont l'aune ne pesera pas une livre, le quintal, 25 liv.

Marque d'Or et d'Argent.

Indépendamment des droits d'entrée, fixés par le présent Tarif, les bijouteries, les montres et les autres ouvrages d'or et d'argent, acquitteront le droit particulier de marque, tel qu'il est ou sera réglé par l'Assemblée Nationale.

DÉCRET SUR LE TABAC.

ARTICLE PREMIER.

A compter de la promulgation du présent Décret, il sera libre à toutes personnes de cultiver, fabriquer et débiter du tabac dans tout le Royaume.

ART. II.

L'importation du tabac étranger fabriqué, continuera à être prohibée.

ART. III.

Il sera libre d'importer, par les ports qui seront désignés, du tabac étranger en feuilles, moyennant une taxe de 25 liv. par quintal; tous navires François qui importeront directement des tabacs de l'Amérique, ne seront astreints qu'aux trois quarts de ce droit.

ART. IV.

Le tabac en feuilles, provenant de l'étranger, pourra être mis en entrepôt pendant un an dans les magasins de régie, qui seront destinés à cet usage, et réexporté à l'étranger sans payer aucun droit.

ART. V.

Personne ne pourra fabriquer ou débiter du tabac dans le royaume, avant d'avoir acquitté la taxe qui sera réglée et produit la quittance. (*Ajourné.*)

ART. VI.

Une régie nationale fera fabriquer et vendre du tabac au profit du trésor public; et sera assujetti aux mêmes droits que les particuliers.